

Lyon, ce 15 mai, 1849. 5

à Monsieur Luron avocat

L'affaire satanique entre  
Louis et Henriette Boy et Les  
maris Lambert, représentés  
de ~~leur union~~ <sup>une compagnie anonyme</sup> ~~qui~~  
D'entrepreneurs de toutes merveilles  
pour la guérison de maladies  
incurables, découvertes de  
trésors et gisements de métaux  
extraction et tous évocations magiques et  
cette affaire dis-je est endormie.

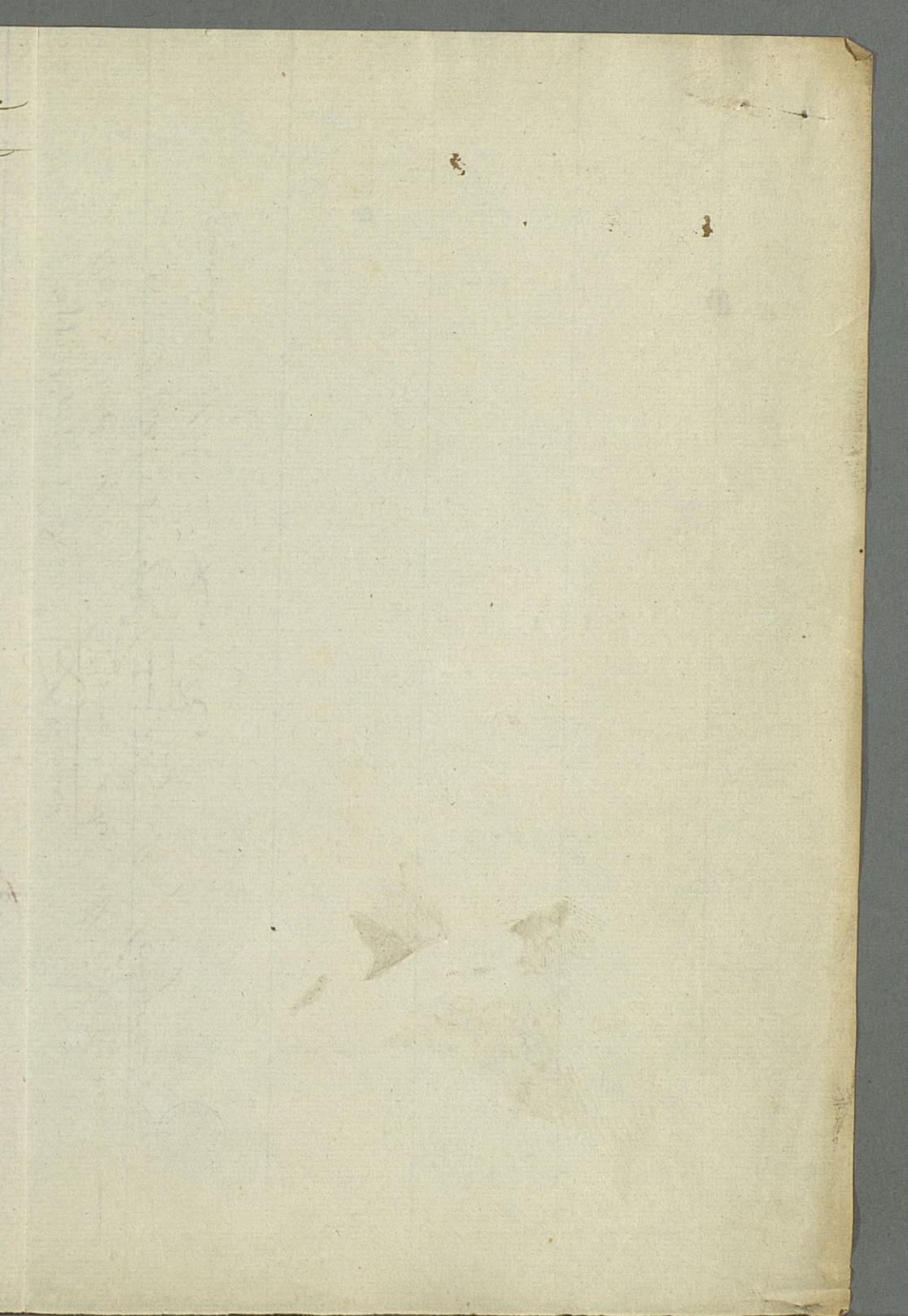
Est-ce que les pouvoirs judiciaires  
ne pourraient pas neutraliser  
les pouvoirs-magiques qui  
se combinent avec <sup>associés</sup> ~~les~~  
ministères publics ?

faculté de

à Veilles J. V. pt  
~~faculté de~~ <sup>en ayant</sup> ~~répondre~~  
aux désirs de M<sup>te</sup> Boy ~~vo~~  
obligation de vérifier les prétendes  
ce premier cabalistique. A la première  
lecture du mémoire de Louis Boy  
rédigé par votre serviteur qui a  
eu devoir ~~exprimer~~ <sup>de l'accuser</sup> ~~à~~ <sup>par</sup> ~~les~~ <sup>de</sup> ~~fois~~  
d'usage et la cessation ~~des~~ <sup>de</sup> ~~accusation~~



Voici peesores, que cette maxime  
de charloteaux verite peesores et  
d'esperance :



apropos, Documentaire  
Heinrich Berg Epaves sur Mr Robson  
see Qu. de la 2. 2<sup>e</sup> on why Mr. Forger in  
question, 4<sup>e</sup> = X. R.

